

Dominique
Simonnot

COUPS DE BARRE

Justice et injustices en France



Seuil

COUPS DE BARRE

Du même auteur

Justice en France
Une loterie nationale
Éditions de La Martinière, 2003

Plus noir dans la nuit
La grande grève des mineurs de 1948
Calmann-Lévy, 2014

Amadora
Une enfance tzigane
Seuil, 2018

DOMINIQUE SIMONNOT

COUPS DE BARRE

Justice et injustices en France

ÉDITIONS DU SEUIL
57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e

ISBN 978-2-02-143248-0

© Éditions du Seuil, novembre 2019

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Ce livre est dédié à Vamara Kamagaté, sans logis ni papiers, condamné, en comparution immédiate, à dix-huit mois ferme pour une agression sexuelle imaginaire. En 2008, à son procès comme en prison, il répétait son innocence, sans que nul ne le croie jamais. Jusqu'à ce que son accusatrice, épouvantée des conséquences de son mensonge, finisse par l'avouer.

Après six mois passés à Fresnes, il fut libéré. Devant la cour de révision des condamnations, le conseiller rapporteur de l'affaire déplora « la parfaite illustration d'une justice à deux vitesses », d'une « justice TGV, rendue à trop grande vitesse ». Anne Sevaux, l'avocate de Vamara Kamagaté, avait demandé que la décision innocentant son client soit affichée dans toutes les salles où délibéraient les juges aux comparutions immédiates. La cour, sur ce point, ne l'a pas suivie...

Vite ! C'est le mot qui colle aux « comparutions immédiates », les anciens « flagrants délits », nés en 1863, et déjà critiqués à l'époque, en raison de leur ultra-célérité. En 1884, Adolphe Guillot, célèbre juge d'instruction, s'alarme de cette « justice expéditive » qui offre « de graves dangers » et « soumet au tribunal des affaires mal préparées [...] ». Les erreurs judiciaires ne sont jamais tant à redouter que dans cette procédure accélérée ». Et il ajoutait : « Dira-t-on à quoi bon s'occuper de ces vagabonds, mendiants, escrocs, voleurs vulgaires, de ces misérables ramassés sur le pavé ? La justice doit être également scrupuleuse pour tous. » Il pourrait le redire, aujourd'hui !

Un délit, une arrestation, une garde à vue, un rapport de police, un déferrement devant le procureur et hop, comparution immédiate devant le tribunal. On y voit défiler des voleurs, arnaqueurs, agresseurs, sans-papiers, dealers, toxicos, cambrioleurs, alcoolos, maris violents. Beaucoup de fous, au sens médical, et un nombre impressionnant de jeunots, à la rue ou sortant des foyers de l'Aide sociale à l'enfance. Et aussi des innocents...

Qu'ils s'appellent Jacques, Jordan, Rachid ou Oumar, ils sont, dans leur immense majorité, des hommes jeunes, issus

de milieux « défavorisés ». C'est une banalité de le dire, mais naître pauvre dans une cité pauvre, grandir dans un univers où règnent trafics et chômage, n'incite pas forcément à se conduire en citoyen exemplaire.

Ils comparaissent dépenaillés, retenant leur pantalon, sans ceinture, sortant de vingt-quatre, quarante-huit ou bien quatre-vingt-seize heures de garde à vue, et quelques autres dans les geôles du palais. Ils ont pu voir leur avocat, pas bien longtemps, et sont jugés en trente minutes chrono, presque à la sauvette, sur la seule foi des procès-verbaux de police, défendus par des avocats commis d'office, plus ou moins convaincants, parfois formidables, parfois moins.

Afin de ne pas « excéder les limites raisonnables », une circulaire de Marylise Lebranchu, garde des Sceaux, a « imposé », en 2001, une durée maximale de six heures à ces audiences. Elle n'a jamais été respectée. Et les audiences à la chaîne s'étirent, souvent bien au-delà de minuit. Dernièrement à Marseille, l'une s'est achevée à 6 h 15 du matin. À Paris à 3 heures. En privé les magistrats disent prendre leur « tour de bête », « d'abattage ».

Combien de fois les voit-on, éreintés, embrouillés devant leur tas de dossiers et levant les yeux vers le type dans le box : « Vous êtes qui monsieur ? » Ou « Tiens, je ne trouve plus ce document, il a dû glisser dans un autre dossier, pendant que je les étudiais ce matin ». Ou se tromper de nom, de prénom, d'âge, de métier, de délit, s'emmêler dans les casiers judiciaires. Et combien d'avocats, rabroués pendant leur plaidoirie par un juge inquiet de l'heure qui passe : « Vous l'avez déjà dit maître ! », ou « Maître, le tribunal n'a pas des heures pour vous écouter ! ». Combien voit-on, aussi, de juges, moralisateurs, à côté de la plaque, s'exclamer devant un gamin de 20 ans : « À votre âge, vous ne travaillez pas ! Faut vous remuer

monsieur ! », assurer à un drogué ou à un fou : « En prison vous serez soigné, monsieur ! », regarder ailleurs quand un détenu affirme : « En prison, la drogue, elle circule pire que dehors ». Énoncer d'une voix monocorde, comme si cela ne pesait pas sur une vie, n'avait pas d'importance : « Placé dès vos 8 mois, vous avez été envoyé dans différents foyers... » Combien de parents, d'épouses, d'amis, apportant au tribunal un bail ou un contrat de travail, sont-ils arrivés trop tard pour présenter des gages d'insertion ? « Désolé, madame, monsieur, les débats sont clos... »

Voilà vingt ans que, journaliste, j'assiste à ces audiences, qui m'ont toujours passionnée, parce qu'elles disent tant de notre société. Étudiante en droit, j'allais déjà traîner à la mythique 23^e chambre à Paris. Je me souviens de mon effroi devant cette justice, si éloignée de nos manuels de droit pénal où nous étaiement enseignés la sérénité sacrée des magistrats, le respect de la présomption d'innocence, l'exigence d'une confrontation du plaignant au prévenu, la présence de témoins apportant leur vision des faits. Les avocats, nous disait-on, plaident avec passion et efficacité, et le temps ne peut être compté. Tout cela, toutes nos leçons, nos croyances, notre ferveur envers la bonne justice, se trouvaient englouties, disparues, enterrées sous l'ultra-rapidité.

Il y a quarante ans, le grand pénaliste Henri Leclerc écrivait : « Aux flags, on ne réprime pas à la mesure d'un tort causé, mais au degré de déviance. » C'est toujours le cas. Juger, défendre, est-ce vraiment cela ?

Plus tard, devenue éducatrice de l'administration pénitentiaire, au tribunal de Nanterre, mon métier m'amena, encore, aux « flags », assister à la comparution des gars que je devais aider et contrôler. Mes collègues et moi avions des entretiens

avec les « déferés du jour », afin d'en apprendre le plus possible sur leur vie et de rédiger, à toute blinde, une « enquête sociale rapide », destinée à éclairer le tribunal. Toujours en vigueur, cette enquête est obligatoire pour les 18-22 ans. Et quand elle manque ? On s'en passe !

Depuis la rentrée 2015, les salles s'ornent de box vitrés triple sécurité. Les avocats se sont battus pour les faire supprimer et ont gagné parfois. Mais les cages demeurent dans de nombreux tribunaux. Ici, des barreaux, là, un trou pour passer la tête ou une fente pour parler, trop haute, trop basse... Les petits doivent se hisser sur la pointe des pieds, les grands se ployer en deux pour entendre ou répondre. Souvent le micro ne marche pas ou fait un bruit de tonnerre dès qu'on l'effleure. Ainsi encagés, les prévenus semblent, avant d'être jugés, plus coupables encore.

Quant aux plaignants, qui deviendront « victimes » si une condamnation est prononcée ? Convoqués à 13 h 30, encore choqués, tremblant de se retrouver face à l'auteur (préssumé) de leurs maux, ils attendent des heures que vienne leur tour. Cruel, étrange, dans une société qui se prétend si soucieuse des victimes.

La loi permet, en comparution immédiate, de juger les délits punis de six mois à dix ans de prison. Autant dire à peu près tous. À l'exception notable des délits financiers commis par des « col blancs », comme on dit. Et on y voit très peu de fils de banquiers, de ministres, de journalistes. Sinon, parions que les flags changeraient du tout au tout.

Aujourd'hui, premières pourvoyeuses de cellules, les comparutions immédiates sont le reflet lugubre d'une « justice à deux vitesses », une justice de classe...

2019

« Que boivent donc les bébés de Sidi Bel Abbès ? »

Tribunal de Bordeaux

À chaque prévenu, enfermé dans la cage de verre du box, la présidente doit brailler :

– Vous m’entendez ?

Pas très bien, dirait-on. L’interprète a même dû rentrer dans la cage pour discuter avec un très jeune moustachu en doudoune bleue. Et la juge continue, d’une voix forte :

– Vous dites vous nommer Zaïr, né en 2002 à Alger, mais rien ne le confirme. Le tribunal note donc, « X » se disant Zaïr et mineur.

Zaïr ou « X » comparait pour avoir volé le téléphone de Thomas et refusé de donner ses empreintes « nécessaires à l’alimentation des fichiers de police ».

La juge commence à raconter :

– Je précise que le prévenu a reconnu les faits qui se déroulent près de la discothèque « La Plage ».

Et, d’un coup, elle remarque :

– Nous n’avons pas d’avocat !

– Si, Madame la Présidente, il est là, derrière !

– Ah, maître, avancez à votre place ! Bon, monsieur, que faisiez-vous dans ce quartier ?

– Je dormais à l’hôtel juste à côté, rapporte l’interprète, je sors acheter un sandwich et cet homme se trouvait là, moi je voulais partir en Allemagne, j’avais besoin d’argent, j’ai volé son téléphone.

– Vous vous êtes déclaré SDF et n’aviez pas parlé d’hôtel ! D’ailleurs, près de la discothèque, je n’en vois pas !

– Cet hôtel est en face de la gare. Je suis allé près de la disco pour acheter mon sandwich.

– Ce n’est pas du tout ce que vous aviez raconté en garde à vue, monsieur ! Et la gare est assez loin de « La Plage ».

– Oui, j’ai pris le tram pour y aller.

La présidente a un geste agacé, marmonnant : « Bon, de toute façon, il a reconnu ! » et elle lit la version de Thomas : « À 4 h 30 du matin, je rentrais chez moi, je vois un gars assis par terre qui me demande de mettre mon bras sur son épaule pour faire “comme avec Ronaldo” et on a fait une photo. Je le trouvais bizarre, je suis parti et j’ai constaté le vol. »

Des policiers passaient par là, Thomas les a hélés, ils ont ramassé Zaïr, par terre, bourré.

Au tour du procureur, un homme aux réflexions étranges :

– Que boivent donc les bébés de Sidi Bel Abbès ? Parce que monsieur, qui prétend avoir 16 ans, en paraît 23 !

Sur le reste, il en connaît un rayon :

– Quand je suis arrivé à Bordeaux en 2014, on m’avait prévenu que beaucoup d’étrangers en situation irrégulière se retrouvent près des boîtes de nuit où ils s’affairent à voler des portables en utilisant la technique dite de « Zidane » ! Pas question, bien sûr, d’accuser Zinedine Zidane qui, lui, est un honnête homme et un héros national ! Monsieur lui préfère Ronaldo, mais c’est le même stratagème ! Enfin, il reconnaît les faits, mais ne dit que des mensonges et a le culot de refuser la prise d’empreintes de peur qu’on le renvoie en Algérie !

Il veut « quatre à six mois ferme ». L'avocat fait ce qu'il peut et « X se disant Zaïr » prend quatre mois ferme.



« Chef, on jazzait avec le couteau ! »

Tribunal de Bordeaux

– Bonjour les juges, bonjour maître procureur, bonjour tous ceux qui sont ici ! se présente le volubile Wilfried, un Nigérian, vêtu d'un beau blouson bleu pétard.

En prison depuis deux mois pour deux coups de couteau infligés à son colocataire :

– Monsieur, selon lui, vous l'hébergiez dans une chambre avec trois autres personnes. Il a voulu partir, vous fait part de sa décision, et constate qu'une de ses valises a disparu. Il y a une dispute, vous vous emparez d'un couteau et le frappez dans la rue !

– Tout ce qu'il dit est faux !

– D'après votre version, c'est lui qui a pris le couteau, tentant de vous frapper. Vous auriez réussi à vous emparer de l'arme et à la retourner contre lui.

– Oui ! Et depuis deux mois qu'il était chez moi, j'achète toute la nourriture !

– Il vous versait 400 euros par mois.

Wilfried est intarissable :

– Ah, non, il donnait rien ! Mais ses chefs m'ont donné un peu ! Bon, ce soir-là, je rentre du travail, il m'accuse d'avoir volé sa valise, je prends ma douche, il m'avait mis un foutu bordel dans la cuisine, il s'est excusé qu'il dormait, son portable sonne, il descend deux fois. Je lui demande s'il va amener des

gens chez moi, il me dit oui, des prostituées, moi j'ai dit non, j'en veux plus.

– Bon et alors ? soupire la juge, épuisée.

– Je vais chercher une baguette, et il me pique au couteau dans la rue en criant qu'il va me tuer si je rends pas sa valise !

– Donc, il y a bien une histoire de valises, mais à vous suivre, c'est lui qui vous menace ?

– Oui ! Il avait déjà amené des prostituées et ils avaient tout bouffé, et tout. Alors j'ai tordu son bras et je me suis échappé !

La juge n'en croit pas un mot.

– Monsieur, il y a votre vérité et celle du dossier !

– Chef, on jazzait avec le couteau, j'étais juste un peu plus fort.

Un témoin a rapporté :

– J'ai vu deux Blacks se disputer sur le trottoir, l'un avait un couteau et piquait l'autre dans le dos, la bagarre était un peu molle, mais on a appelé la police.

Et Wilfried se fait suppliant :

– Madame, je vous en prie, ça fait neuf ans en France, et jamais, j'ai agressé, ni volé, je suis un bon travailleur ! Vous, les Français, je vous respecte, je suis fier de vous ! Nous, les Nigériens, je connais et je peux vous dire que ce monsieur est bien engagé dans la délinquance !

La présidente hausse le ton :

– Vous oubliez, monsieur, votre condamnation pour violences sur votre ex-épouse !

– Il y a eu un acte oui, mais les Nigérianes, croyez-moi, c'est toutes des menteuses !

Le proc' s'y met :

– Je veux bien qu'on noie le poisson, mais vous hébergiez quatre personnes, alors qui payait ?

– C'est leur chef qui me donnait 400 euros !
– Vous êtes en situation irrégulière, pourquoi vous ne rentrez pas chez vous ?

– Je peux pas, chef ! Ma famille a été assassinée, ma femme et mes deux enfants, en 2007.

– En 2007, Boko Haram n'existait pas, monsieur ! coupe la présidente, qui aurait mieux fait de réviser sa géopolitique.

– Oh que si madame, ils ont déboulé dans l'église et...

– Mais l'asile vous a été refusé !

L'avocate :

– Vous aviez un titre de séjour de six ans !

– Oui, je sais pas pourquoi le préfet me l'a retiré, pourtant, je travaille !

– Et vous êtes aussi soigné pour des blessures subies au Nigeria.

– Oui, vous voulez voir ?

– Non, monsieur, merci ! stoppe la présidente. Bon, rien n'a pu être vérifié !

Rien ! Malgré les deux mois écoulés...

Le proc' veut huit mois ferme « aussi pour assurer son retour au Nigeria ». L'avocate se désespère :

– Il y a deux mois, je vous demandais une expertise psychiatrique, car il suit un traitement très lourd, sous le contrôle d'un médecin bien connu du tribunal, mais vous avez refusé ! Étant catholique fervent, il a subi des horreurs au Nigeria ! Mais vous ne le croyez pas !

Six mois ferme.

– Vous comprenez, monsieur ?

– Non !



« **Mais quels abrutis !** »

Tribunal de Bordeaux

– Vous m’entendez messieurs, tonne la présidente aux deux gars dans le box en verre, c’est par ici que ça se passe ! Vous regardez le tribunal, pas la salle !

Alex et Élie, 21 ans, étudiants « relativement brillants », délaissent leurs familles et leurs yeux fiévreux, furieux, se tournent vers les juges. Tous deux arrêtés à la manif des Gilets jaunes. Ils auraient mis le feu à trois poubelles.

– Selon vous, elles flambaient déjà et vous vous seriez juste réchauffé les mains, mais les policiers vous ont observés, et au fur et à mesure de vos déplacements, les poubelles prenaient feu.

Interpellé avec eux, un mineur a remis deux briquets aux flics et reconnu avoir alimenté le feu avec des cartons, mais pas l’avoir allumé.

– Nous n’avons mis le feu à rien du tout, dit Alex, et je conteste toute proximité avec les poubelles !

– Je partage sa position, ajoute Élie.

– Mais vous aviez participé à la manifestation ?

– Oui !

– Alors que faisiez-vous quai de Richelieu, malgré l’ordre de dispersion ?

– On rentrait chez nous, on n’était plus dans la manif !

– Eh bien, si vous n’êtes plus dans la manif et que trois poubelles flambent sur votre passage, c’est que vous y avez mis le feu ! Ce n’est pas l’opération du Saint-Esprit !

– Non, on s’est juste chauffé les mains !

– Les policiers disent le contraire !

– On conteste ce qu’ils disent !

– Oui, eh bien leurs déclarations font foi !

De leur cage, les deux jettent des regards mauvais aux juges et le proc' se lève :

- Messieurs, vous faites de la natation ?
- Non, les lunettes c'est pour se protéger des lacrymos !
- Quand on manifeste tranquillement, on n'est pas exposé aux gaz ! Et que font des étudiants à cette manifestation ?
- Il me semble que manifester est un droit ! s'enflamme Alex.

- Ooooooh, bien sûr ! Mais je vous demande pourquoi !

- Pour nos idées !

- Celles des Gilets jaunes ?

Les deux haussent les épaules, dédaigneux.

Le proc' est lancé :

- Vous connaissez Mickael Jackson ! Eh bien avec eux, comme avec lui, les poubelles s'allument sur leur passage ! Une sorte de combustion spontanée, puisque les policiers n'ont vu qu'eux sur les lieux ! Ah tous ces individus stupides qui mettent le feu aux rails du tram, aux poubelles ! Mais quels abrutis !

Il veut un travail d'intérêt général.

L'avocate est au bord d'applaudir les réquisitions :

- Ça fait plaisir de voir des jeunes que l'on dit indifférents à la politique, être motivés par la chose publique !

Elle tente de démonter les accusations et montre ses clients :

- Regardez-les ! C'est pas parce qu'on manifeste qu'on devient délinquant !

Les deux devront faire, chacun, quarante heures de travail d'intérêt général, ils ricanent et la juge prévient Alex :

- Vous, monsieur, qui devez partir en Russie pour vos études, n'y commettez pas les mêmes faits, la peine y serait infiniment plus dure !

- Ouais, mais j'ai rien commis !



« Vous avez vomi derrière l'Hôtel de Ville ! »

Tribunal de Rouen

Cheveux, barbiche et vêtements noirs, Antonio, 23 ans, chômeur, apparaît derrière la vitre et regarde sa famille.

– Il vous est reproché des jets de pierres sur un escadron de gendarmes mobiles.

Le commissaire avait appelé à la dispersion de la manif des Gilets jaunes.

– Or, il vous repère, casqué et vêtu de noir, avec des cailloux, dans le groupe qui jette des pierres.

– J'avais un masque de respiration, à cause d'une infection au larynx.

– Et le masque de ski ?

– C'est pour les yeux ! Et j'avais décidé de rentrer, j'appelle mon copain Hicham, pour savoir où il était, et on s'est fait gazer.

– Oui, bon, vous avez vomi derrière l'Hôtel de Ville, et après ?

– J'avais des gendarmes devant et derrière, j'ai voulu sortir de là et je me suis fait charger, tout le monde criait « cours, cours ! », j'ai pas lancé de cailloux !

Antonio a été plaqué au sol, sa joue gauche est cramoisie.

– Un gendarme m'a écrasé le visage avec ses bottes ! Un collègue lui a dit « arrête ! ».

– Monsieur, le commissaire vous a vu jeter les pierres et tenter de vous en débarrasser. Selon lui, vous étiez très virulent, il a dû vous faire une clé de bras !

– C'est faux ! Je reconnais pas les faits et je vous rassure que j'ai rien jeté à personne !

